

DP 01B68-21-0192
Série de questions et réponses #1

Question n° 1

Pour l'essai AAFC17-025E-338, la taille de parcelle peut-elle être réduite à 10 m²?

Réponse n° 1

Oui, la taille de parcelle peut être réduite à 10 m².

Question n° 2

Pour l'essai AAFC22-028E-083, a) la taille de parcelle peut-elle être réduite à 10 m²? b) *Heterosphaeria* est-il essentiel, ou l'essai peut-il être mené avec une combinaison d'*Ascochyta*, de *Botrytis* et de *Fusarium* spp.?

Réponse n° 2

- a) Oui, la taille de parcelle peut être réduite à 10 m².
- b) Oui, *Heterosphaeria* est essentiel, car il semble être endémique chez la coriandre ensemencée en Saskatchewan. Au besoin, l'inoculum peut être fourni par une source en Saskatchewan.

Question n° 3

Pour l'essai AAFC21-006T-060, a) les essais peuvent-ils être réalisés dans les zones 7A et 14? b) pourquoi la chimigation est-elle un traitement dans les zones où l'irrigation n'est pas répandue? c) si des essais sont menés dans différentes zones, peut-on attribuer plus d'un essai à un entrepreneur?

Réponse n° 3

- a) Oui, les essais sur la tolérance des cultures peuvent être réalisés dans d'autres zones que celles indiquées, pourvu que la culture soit habituellement produite dans la zone proposée.
- b) La chimigation est l'une des méthodes d'application acceptées pour obtenir une homologation nationale pour l'utilisation sur les haricots secs. La proposition peut inclure la méthodologie requise pour simuler la chimigation si l'irrigation n'est pas disponible.
- c) Les essais réalisés dans des zones différentes peuvent être attribués au même entrepreneur, car cela constitue une distinction acceptable entre les essais.

Question n° 4

Pour l'essai AAFC22-016T, une parcelle de 10 m² peut-elle être utilisée, car il s'agit de la taille de parcelle typique pour de nombreux essais sur l'efficacité et la tolérance aux herbicides?

Réponse n° 4

Non. Alors qu'une parcelle de 10 m² est acceptable pour les petites cultures comme les légumes et les légumineuses, pour les cultures hautes comme le chanvre, cette taille de parcelle peut être trop petite pour les évaluations requises. Il faut donc utiliser une parcelle d'au moins 30 m².

Question n° 5

Pour l'essai AAFC22-014T, les essais peuvent-ils être réalisés dans les zones 7 et 14 ainsi que dans la zone 5?

Réponse n° 5

Oui, les essais sur la tolérance des cultures peuvent être réalisés dans d'autres zones que celles indiquées, pourvu que la culture soit habituellement produite dans la zone proposée.